

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0016/2020

Objet : Remplacement d'appuis téléphonique (REF : COB-TEI-41)

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que des travaux de remplacement d'appuis téléphonique jugés trop vieux et dangereux en place pour place, pour le compte d'Orange, doivent être réalisés selon le libellé de la voie de l'annexe 1,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée selon le libellé de la voie de l'annexe 1, en raison des travaux à compter du 29 Juin 2020 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et signalée par panneau B15 – C18, des cônes de chantier et un trirflash camion. Chantiers ambulants : durée maximum par poteaux : 2 heures.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par le groupe ALQUENRY de Saint-Calais.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux et au service de Gendarmerie.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 09 Juin 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU



Annexe 1

N° DICT	N° VOIE	LIBELLE COMMUNE	LIBELLE VOIE	N° APPUI
8		SARGE SUR BRAYE	LA CORNEILLERIE	80552